

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT GENERAL TERMS OF PURCHASE

L'acceptation par le fournisseur entraîne l'obligation pour celui-ci de se conformer aux conditions générales et particulières de l'acheteur. Ces conditions sont applicables quelles que soient les conditions générales de vente du fournisseur. Toute dérogation prévue sur un accusé de réception ou une confirmation de commande ne peut être considérée comme acceptée que si elle a fait l'objet d'un accord formel de l'acheteur.

Accusé de réception de commande

L'accusé de réception de commande doit être envoyé à l'adresse d'où émane la commande, dans les 15 jours de la réception par le fournisseur. Passé ce délai, il est considéré, de plein droit, que toutes les conditions d'achats, délais, prix et pénalités notamment, sont acceptés par le fournisseur.

Livraison

Sauf convention contraire écrite, les marchandises sont livrées rendues à l'adresse reprise sur la commande franco de port et d'emballage, DDP notre usine de Chaumontel.

A chaque envoi de marchandises, un bordereau d'expédition est à envoyer en double exemplaire à l'adresse de l'acheteur mentionnant :

- l'adresse, les références et le numéro de la commande, et s'il y a lieu, l'adresse de livraison.
- la désignation des marchandises expédiées conformément au libellé de la commande.
- les marques et numéros de chaque colis, leurs poids bruts et nets.

Les colis doivent contenir copie de ce bordereau d'expédition.

L'acheteur se réserve la faculté de refuser et de retourner aux frais du fournisseur toutes marchandises :

- qui ne sont pas expédiées conformément aux présentes conditions générales et particulières.
- livrées en surplus par rapport à la quantité indiquée sur le bon de commande.

Emballage consigné

Pour être pris en charge, les consignations doivent être mentionnées de façon apparente sur les emballages eux-mêmes et les bordereaux d'expédition.

Transfert de propriété

Le transfert de propriété s'opère à la réception de la fourniture au lieu désigné par l'acheteur et précisé sur les bons de commandes même lorsque l'acheteur prend livraison lui-même.

En cas de rebut, de défectuosité ou de contestations de la part de l'acheteur, ce transfert est réputé ne pas avoir eu lieu et le matériel est réputé être resté la propriété du fournisseur.

Délais et pénalités

Les délais ou dates de livraison indiquées à la commande sont de rigueur.

En cas de dépassement des délais contractuels, l'acheteur se réserve le droit d'obtenir la réparation du préjudice qu'il subit conformément au droit commun. Au minimum, il sera appliqué des pénalités forfaitaires de 1% par semaine de retard avec un maximum de 10% de la valeur totale de la commande.

Après l'échéance du délai contractuel et/ou après mise en demeure du fournisseur par l'acheteur, l'acheteur se réserve le droit d'annuler sans indemnité tout ou partie de la commande, 15 jours après la date de cette mise en demeure. Dans ce cas, l'acheteur a la faculté de commander d'office, aux risques et périls du fournisseur, les pièces de remplacement.

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT GENERAL TERMS OF PURCHASE

Prix et paiement

Sauf disposition contraire reprise sur la commande les prix sont fermes et non révisables, franco de port et d'emballage.

Les termes et conditions de paiement sont spécifiés dans les conditions particulières de la commande.

Les acomptes et retenues éventuels sont calculés sur la valeur hors taxes.

Il doit être établi une facture par commande et non une facture groupant plusieurs commandes. Chaque facture doit comporter la totalité des références de la commande et le numéro du code fournisseur. Il n'est pas accepté de facturation en cas de livraison partielle non prévue à la Commande.

Propriété des plans, modèles, outillages

Les plans et dessins, ainsi que les modèles et outillages fabriqués pour le compte de l'acheteur ou confiés par lui, demeurent de plein droit sa propriété exclusive. Ils ne peuvent, sans son autorisation écrite, être utilisés par le fournisseur pour d'autres fabrications que celles de l'acheteur ni être recopiés ni reproduits, ni transmis à des tiers.

Brevets, contrefaçons

Les droits de brevets, modèles, dessins, marques, auxquels peuvent donner lieu les fournitures, et les procédés sont à la charge exclusive du fournisseur.

Le fournisseur garantit, par ailleurs, l'acheteur contre tous recours des ayants droits de brevets en ce qui concerne ses fournitures.

Garantie

Quelles que soient les causes de la défaillance, le fournisseur garantit le matériel désigné dans la commande pendant une période d'un an contre tout vice de construction, de conception ou défaut de matière ou de présentation, à compter de la date de mise en service avec un délai maximum de deux ans à dater de la livraison et après acceptation du service qualité de l'acheteur.

Le fournisseur est tenu de remplacer gratuitement et dans les plus brefs délais le matériel défectueux. Il prend entièrement à sa charge les frais accessoires tel que démontage, remontage, transport, déplacement de son personnel etc.

Contestations

En cas de litige et à défaut de règlement amiable le Tribunal de Commerce de PONTOISE est seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT GENERAL TERMS OF PURCHASE

Supplier's acceptance shall oblige it to comply with purchaser's general and specific terms. These terms are applicable regardless of supplier's terms of sale. Any exception specified on an acknowledgement of receipt or a confirmation of order shall only be deemed accepted if purchaser's formal agreement is obtained.

Acknowledgement of order

Supplier shall send the acknowledgement of order to the address the order comes from within 15 days as of receipt of such order. Beyond this period, all and any terms of purchase, lead-times, prices and penalties in particular shall ipso jure be deemed to be accepted by supplier.

Delivery

Unless otherwise agreed in writing, goods shall be delivered to the address appearing on the order on a carriage and packing free basis, DDP from our factory in Chaumontel.

To each shipment shall be added a shipping order to be sent in duplicate to the purchaser's address. It shall include:

- the address, references and number of the order and the delivery address if necessary
- the description of goods shipped pursuant to the order title
- the marks and numbers of each package as well as gross and net weights.

Packages shall contain a copy of the shipping order.

Purchaser reserves the right to decline and return to the supplier's expense all and any goods:

- not shipped in compliance with the present general and specific terms.
- delivered as surpluses compared with the quantity indicated on the purchase order.

Returnable container

To be taken into account, the value of containers must clearly appear on the containers themselves and the shipping orders

Transfer of ownership

Transfer of ownership takes place on receipt of supply in the place chosen by the purchaser and specified on the purchase orders even when purchaser takes delivery itself.

In case of rejection, defect or claim from the purchaser, transfer shall be deemed not to have taken place and equipment to be still the property of supplier.

Lead-times and penalties

Delivery lead-times or dates specified with order must be met.

Should contractual lead-times be exceeded, purchaser reserves the right to obtain compensation for the damage it suffers pursuant to common law. At least fixed penalties shall be applicable of 1 % per week late and at most 10% of the order total value.

After expiry of contractual lead-time and/or after formal notice to the supplier from the purchaser the latter reserves the right to cancel without compensation the order, either wholly or in part. 15 days as of the date of such formal notice. In such case, purchaser is entitled to order without consultation replacement parts at supplier's own risks.

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT GENERAL TERMS OF PURCHASE

Price and payment

Unless otherwise provided on the order, prices are understood firm and non-revisable on a carriage and packing free basis.

Payment terms and conditions are documented in the specific terms of the purchase order.
Any possible advances and deductions shall be calculated on the value exclusive of tax.

One invoice per order must be drawn up instead of one invoice bringing together several orders. Each invoice shall include all of the references of the order and the supplier code number. No invoicing shall be accepted for any partial delivery of the order placed.

Ownership of drawings, patterns and tools

Drawings, designs as well as patterns and tools manufactured on behalf of the purchaser or entrusted by the latter remain ipso jure its sole property. Supplier shall not be entitled, without purchaser's written approval, to use them otherwise than for the purchaser, copy, reproduce or transmit them to third parties.

Patents, infringements

Patent, pattern, drawing and trademark royalties that may be implied by supplies as well as processes shall be borne by supplier.

In addition, supplier guarantees purchaser against any recourse from beneficiaries to patents in respect of supplies.

Guarantee

Regardless of the causes of the defect, supplier guarantees the equipment described in the order for a one-year period against any and all construction, design defects or defects in material or presentation.

Such guarantee shall be valid from the date of commissioning with a maximum two-year period as of the delivery date and after acceptance from the purchaser of the quality service.

Supplier shall be bound to immediately replace at its own cost the defective equipment. It shall fully bear all accessorial charges associated in particular to disassembly, re-assembly, transport, staff travels, etc.

Claims

Any dispute that would fail to be settled by negotiation shall come within the jurisdiction of the commercial court of PONTOISE even in case of introduction of third parties or multiple defendants.